Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le douze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **4 décembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. THOMAS Sully.

Procuration : M. ESCHYLE Gilles a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. GRONDIN Jacki - M. FERRERE Eric a donné mandat à M. REMY Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Orientations budgétaires 2009
- Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rappel des données financières 2008 :

Budget prévisionnel

- En exploitation : 43 000
- En investissement : 19 300

MAIRIE DES AVIRONS

Orientations budgétaire 2009

Le Maire rappelle au conseil que le SPANC a été créé en avril 2008. Il intègre les recettes issues du contrôle. La tarification est la suivante :

• 150 € pour un contrôle de conception
• 80 € pour le contrôle du bon fonctionnement.

Pour l'année 2009, le fonctionnement se fera en année pleine, soit les données budgétaires prévisionnelles suivantes :

En recettes de fonctionnement :

▪ Produit du service 40 000 (base ≈ 500 contrôles/an)

En recettes d'investissement : Néant

En dépenses de fonctionnement, il s'agira essentiellement de rembourser au budget ville le coût du personnel mis à disposition du SPANC.

Il est proposé au conseil de maintenir le service au même niveau de prestation qu'en 2008.

Après discussions, le conseil municipal décide **pour 2009** de maintenir, au même niveau qu'en 2008, les prestations du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS